

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Reboux-Trouvot : Trois mois. 12.00
Six mois. 22.00
Un an. 36.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois. 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DU NORD

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. 20 ct
Réclames : 30 ct
Faits divers : 10 ct
On peut traiter à forfait pour les abon-
nements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont
reçus à Roubaix, au bureau du Journal,
à Lille, chez M. QUAREZ, libraire, Grand-
Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE
et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires,
(place de la Bourse); à Bruxelles, à
l'Office de Publicité.

Table with 2 columns: Date (20 Juin, 21 Juin) and Amount (69 50, 98 50, 105 60, etc.)

En ce moment où nous mettons sous presse
nous n'avons pas encore reçu les cours télé-
graphiques de la bourse du 21 Juin

20 JUIN

Services particuliers du Journal de Roubaix.

Table with 2 columns: Action (Banque de France, Société gén., etc.) and Amount (3085 00, 000 00, etc.)

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 20 juin.
Change sur Londres, 4,88 0/6; change
sur Paris, 5,13 0/8.
Valeur de l'or 105 3/8.

Café good fair, (la livre 19 3/8)
Café good Gargoes, (la livre) 20 1/4.
Marché ferme.

Hâvre, 21 juin.
Ventes 300 balles, marché calme,
inchange.

Liverpool, 21 juin.
Ventes 7,000 balles. Marché calme,
livrables, vendeurs à 1/32 baisse.

New-York, 21 juin.
11 3/4
Recettes de 5 jours, 5,000 balles.

ROUBAIX 21 JUIN 1877.

L'ordre du jour des 363

On connaît le texte du fameux ordre
du jour voté par une majorité de 363
voix radicales et révolutionnaires contre
158 voix conservatrices.

Il faut retenir ce texte et ne pas le
laisser oublier par le pays ! Des dis-
cours prononcés par les orateurs radicaux,
tout peut se perdre, excepté le souvenir
des injures et des violences dirigées
contre le maréchal de Mac-Mahon et
contre la France conservatrice. Mais il
convient de ne pas laisser s'effacer
des mémoires ce sommaire des mensonges
et des calomnies qui seront la base
de la campagne électorale des gauches.

Demain, les révolutionnaires vont
s'abriter dans les départements et orier
aux populations qu'on a désorganisé
l'administration, qu'on obéit aux inspi-
rateurs des manifestations cléricales,
qu'on provoque à la violation de la loi,
que l'ordre est en danger, que la paix
est menacée, que les affaires et les in-
térêts sont troublés !

On répéterait cela comme un mot d'ordre;
ils le répéteront à satiété, sous le
contrôle des agents de la police gambet-
tiste; il ne leur sera permis ni de modifier
un mot ni de changer une pensée;
ils traîneront leur rocher sur toutes les
routes, dans tous les chemins, sous
peine d'être frappés des verges du radicalisme.
Il leur faudra mentir, toujours
mentir; calomnier, toujours calomnier,
en dépit de tout, malgré tout, et prison-
niers de ceux qui ont fait la Commune,
de ceux qui ont fusillé des prêtres,
des soldats et des femmes, ils sèmeront
à travers la France la haine et la colère !

Voilà le spectacle hideux que vont
offrir ces 363 esclaves de la démagogie !
Et quand ces hommes passeront dans
nos villes et dans nos campagnes, parlant
comme le sourd qui récite sa complainte,
comme l'aveugle qui demande l'aumône,
les populations honnêtes s'interrogeront
sur ce qu'elles devront faire : ou rire ou
s'indigner de tant de cynisme !

L'administration, sagement organisée
par des mains honnêtes, veillera partout
au respect du suffrage universel.
Les lois seront protégées contre la
presse incendiaire et contre les clubistes
révoltés.

L'ordre ne sera troublé nulle part, et
toute tentative de violence matérielle
sera immédiatement réprimée par la
force.

La paix régnera entre la France et
l'Europe.

Les affaires auront toute leur activi-

té, et les intérêts toute leur sauvegarde.

Mais les sourds n'entendent pas, et
les aveugles ne verront pas !
Nous ne conseillons donc contre
eux, ni le rire, ni l'indignation. De l'in-
différence et du mépris, cela suffit !
Qu'on laisse passer ces tristes victimes
de la démagogie politique. Ils sont
363; nous verrons combien il en restera
dans trois mois !

Si leurs départements les ramènent à
Versailles, la France est perdue. Si l'opinion
publique les jette de côté, le pays
se relève et l'avenir est sauvé.
Quand un dilemme est ainsi posé,
l'hésitation n'est pas permise — et il est
impossible que six millions d'électeurs
hésitent à condamner cette écurante
comédie radicale, qui a déjà reculé en
partie la prophétie de M. Thiers sur la
République de 1820 : l'imbécillité ou le sang.

Appel à la conciliation
Dans son discours, M. Paris, après
avoir fait œuvre d'historien politique,
d'homme d'Etat, termine en faisant
œuvre d'homme de conciliation et de
bon citoyen qui ne demande aux
partis que du patriotisme et de la pro-
bité :

Mais, enfin, quel que soit l'ordre du
jour que vous adoptiez, il est bien in-
contestable que le débat s'est élargi. Le
jugement est soumis au Sénat, qui dira
prochainement s'il approuve la con-
duite de M. le Maréchal-Président de la
République, s'il donne confiance à ses
ministres. Et quand le Sénat aura parlé,
alors ce sera notre juge à tous, ce sera
la France qui parlera.

Un membre de cette Assemblée qui
prenait trop vite ses désirs pour des
réalités, et qui substituait son imagina-
tion aux volontés de la France, m'inter-
rompt pour me dire : La France vous
condamne ! Nous attendons son juge-
ment avec confiance et nous disons à
tous les conservateurs :

Au nom du Gouvernement : Vous
vous êtes trouvés unis après les jour-
nées de juin 1848; vous vous êtes unis
en février 1871. Faites taire dans l'in-
térêt de la patrie vos préférences et vos
dissentiments accessoires; unissez-vous
encore. Unissez-vous sur le terrain
légal où s'est placé le Président de la
République pour soutenir un ministère
qui, fier de combattre à ses côtés... fera
résolument son devoir, vous pouvez en
être sûrs !

Unissez-vous, et, j'en suis convaincu,
lorsque la France aura été consultée,
elle rendra un de ces verdicts solennels
qui arrêtent les nations sur la pente de
la décadence. Voilà ce que j'espère pour
mon pays.

Voilà des paroles qui, nous l'espé-
rons, auront un grand retentissement
dans le pays. Nous aurons souvent
l'occasion de les rappeler aux élec-
teurs.

Les conservateurs qui ne connaissent
pas le dessous des cartes seront surpris
de voir M. Léon Renault, l'ancien pré-
fet de police du 24 mai, devenu un des
coryphées du parti républicain. S'ils
veulent deviner une partie de la vérité
ils n'ont qu'à lire le compte-rendu de la
séance dans le Journal officiel, ils
verront pour quelle raison l'ancien fonc-
tionnaire du gouvernement de l'ordre
moral a pu prononcer ces paroles :

« Le cabinet ne peut apporter avec
lui que la désorganisation politique,
que le trouble administratif et qu'une
grande iniquité morale. »
C'est que M. Léon Renault n'est pas
ministre. On le lui a dit à diverses re-
prises et sans ambages.
« On n'a pas voulu vous donner un
ministère; lui a dit le baron Dufour,
si vous aviez donné un portefeuille
vous ne tiendriez pas le langage que
vous tenez aujourd'hui. »

Et M. de Saint-Paul lui a lancé cette
apostrophe :
« Qu'alliez-vous faire à l'Élysée le 18
mai ? Vous alliez chercher un porte-
feuille que vous n'avez pas trouvé. »
M. Renault s'est bien gardé de répon-
dre; l'ancien familier des princes d'Or-
léans, préfet de police à l'époque où se
préparait la restauration du comte de
Chambord en 1873, avait nourri long-
temps l'espoir de devenir ministre. Il
en fut bien près à diverses reprises;
mais le guignon le poursuivant, il s'est
fait républicain. Nous verrons combien
de temps cela durera.

On annonce de nouveau un manifeste
de M. Thiers. Devant l'insistance de M.
Gambetta, M. Thiers se déciderait à
rompre le silence.

On prétend — et ce n'est pas une
plaisanterie — que M. Coquelin, de
la Comédie française, ami particulier
de M. Gambetta, songe à devenir dé-
puté — comme Collot d'Herbois.

Et pourquoi pas ? La gauche ne
compterait en somme qu'un comédien
de plus.

Le règne de la Reine Victoria.

Dans une revue rétrospective sur la
durée du règne de la souveraine de l'An-
gletterre, la Pall Mall Gazette constate
que le 70 juin sera le quarantième anni-
versaire de l'avènement de la reine Vic-
toria. Dans ce pays, quatre souverains
seulement ont eu un règne aussi long :
ce sont trois rois : Henri III, Edouard III,
et Georges III et une reine : Elisabeth.
Excepté deux princes allemands, aucun
souverain de ce siècle n'a régné aussi
longtemps en Europe. Depuis 1837, deux
dynasties sont tombées en France. L'em-
pereur d'Autriche, les rois d'Italie, d'Es-
pagne, et le Sultan ont dû leur couronne
à une révolution. Dans cette même pé-
riode, le Pape a été deux fois dépouillé de
sa puissance temporelle. Quelques royaumes
ont disparu, d'autres, parmi lesquels
il y en a qui étaient réputés les plus
puissants ont été affaiblis et amoindris.
La République américaine, elle-même,
dont la stabilité paraissait si durable, a
été mise à deux doigts de sa perte par
une épouvantable guerre civile.

Pendant ce règne, toutes les tentatives
faites par les révolutionnaires et les
séparatistes tant en Angleterre qu'en
Irlande et aux colonies ont pitoyable-
ment échoué; et s'il est un point sur le-
quel 1877 contraste singulièrement avec
1837 c'est le ton et la portée des discus-
sions politiques. Les excès des partis tout
blâmables et nuisibles qu'ils soient au-
jourd'hui, sont de la modération et de la
sagesse comparés aux violences de la
première année du règne. Les huit ministres
ont en moyenne gardé cinq ans leurs
portefeuilles, et le plus long ministère,
le ministère Palmerston Russell a duré
sept ans, tandis que le plus court, celui
de lord Derby en 1852 ne vécut que dix
mois. Neuf Parlements ont été nommés
et huit dissous, et leur durée moyenne
a été de 4 ans et demi. Le plus court a
siégé 2 ans. Parmi les ministres en fonc-
tions à l'avènement de la Reine, deux
seuls survivent, ce sont lord Grey et lord
Russell, et trois seulement des membres
de son premier ministère conservateur
à savoir le duc de Buccleugh, lord Cottes-
loe et M. Gladstone sont encore de ce
monde.

SENAT

Séance du mercredi 20 juin 1877.

Présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

La séance est ouverte à deux heures un
quart.
Le Sénat adopte sans discussion le projet
portant convention pour divers ministères,
de crédits supplémentaires sur les services
1876, 1877 et de crédits spéciaux d'exercices
clos et périmés.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. De-
peyre pour le dépôt d'un rapport. (Mouvement.)

M. DEPEYRE. — Messieurs, j'ai l'honneur
de déposer sur le bureau du Sénat le rapport
présenté par la commission que les bureaux
ont nommé à l'effet d'examiner la proposition
de dissolution.

Plusieurs membres : Lisez ! Lisez !
M. DEPEYRE. — Sur l'invitation qui lui
est faite par M. le Président de la Républi-
que, le Sénat est appelé à exercer la plus
haute de ses prérogatives.

Dans le Message qu'il adresse au Sénat, M.
le Président de la République vous a fait con-
naître son intention de dissoudre la Chambre
des députés, et il vous demande votre avis
conforme aux termes de la Constitution.
La commission que vous avez nommé vient
vous présenter le résultat de ses délibérations.
Pour apprécier les motifs de la résolution
proposée au Sénat, il est nécessaire de retracer
l'histoire des divers événements qui ont
précédé cet acte de l'initiative présidentielle.

Le 17 mai, le maréchal de Mac-Mahon se
sépara du ministère qui était présidé par
l'honorable M. Jules Simon. Il usait ainsi du
droit qui lui appartient de choisir ses ministres,
et il faisait connaître les graves raisons
qui l'avaient décidé à user de ce droit.

Deux ministères s'étaient succédés, ministères
à l'aide desquels le maréchal espérait
cessaire pour lui assurer une part d'influence
indispensable. Deux fois cette espérance a été
déçue, et cependant la composition de ces
ministères prouvait son désir d'éviter les dis-
sensions, d'écarter les conflits et indiquait
clairement une pensée incontestable de con-
ciliation, d'apaisement.

Le maréchal désirait ainsi amener l'accord
sur le terrain conservateur et empêcher la
République de devenir un instrument pour
la réalisation d'un programme menaçant pour
les vrais intérêts du pays. (Protestations à
gauche.)

Encore une fois, tous ces efforts ont échoué.
On a pu dire un jour que c'était la majorité
qui possédait le gouvernement; mais que le
gouvernement ne possédait pas de majorité.
(Bruit.)

Telles sont les causes du dissentiment. M.
le Président de la République a dû s'arrêter,
alors fut formé le nouveau cabinet, alors in-
tervint la prorogation, elle fut malheureuse-
ment précédée par un manifeste signé de 363
membres de la Chambre des députés.

Au gauche : En bien ! où est le mal ?
A droite : Écoutez donc !
M. DEPEYRE. — Si des doutes pouvaient
subsister sur le caractère de cette manifesta-
tion, ils seraient à ément dissipés devant les
commentaires qu'en ont donné ceux qui l'ont
signé. Tel est le conflit sur lequel le Sénat a
à statuer.

Après avoir constaté qu'aucun ministère ne
pouvait subsister sans rechercher l'appui du

partidical, M. le Président de la République
déclare le désaccord et demande la dissolution
de la Chambre des députés.

La commission à la majorité de 6 voix
contre 3 a pensé qu'il y avait lieu de répondre
par un avis conforme à la proposition du
Président de la République.

M. LE RAPporteur, revenant sur le débat
qui est lieu au sujet du droit de dissolution
ors de la discussion des lois constitutionnel-
les, rappelle qu'on objectait que le président
des États-Unis n'avait pas ce droit.

Eh bien, voici, dit le rapporteur, ce que
répondait l'honorable M. Dufaure, à cette
objection. Il déclarait que la France avait
besoin d'être gouvernée, et que ce serait une
occasion naturelle pour le pays de manifester
sa volonté.

Cette discussion a nettement déterminé le
caractère de la prérogative confiée au prési-
dent de la République. Le président constate
ce désaccord; il réclame l'avis du Sénat, et
voici quel est le rôle du Sénat.

Le Sénat doit rechercher si le président de
la République, en demandant la dissolution,
obéit à un véritable intérêt public, ou s'il
cède à l'impulsion du frein. (Interjections à
gauche.)

Tout ce que le président de la République
a fait depuis son avènement au pouvoir
proteste contre cette dernière interprétation.
Le président de la République a obéi aux senti-
ments les plus généreux et les plus patrio-
tiques, et à une conviction profonde en
demandant la dissolution.

La majorité de la commission croit que le
conflit ne saurait trouver une autre solution,
et nous espérons que le président de la Répu-
blique trouvera dans les nouveaux manda-
taires du pays le moyen d'accomplir jusqu'à
la fin sa noble mission. (Vive approbation à
droite.)

Votre commission n'a pas été unanime dans
son avis. Trois collègues se sont séparés de
la majorité; d'après eux, rien ne justifie la
résolution proposée par le maréchal. — En effet,
on ne peut pas en ce conflit entre la
Chambre des députés et le président de la
République.

Si le maréchal croyait devoir se séparer de
M. Jules Simon, ce n'était pas une raison
pour proposer la dissolution. Ce n'était pas
non plus une raison pour appeler au pouvoir
des ministres dont les sentiments paraissent
contraires aux institutions républicaines.

Les membres de la minorité ont égale-
ment demandé que ferait le président de la
République si les élections étaient contraires
à ses désirs. Il est aisé de répondre à ces ob-
jections.

D'abord, sur la question du changement de
ministère, quel ministre choisi dans les rangs
ou à l'égal de l'honorable M. Dufaure eût été plus
heureux que notre éminent collègue ? Il eût
fallu aller chercher plus loin, et sans doute
cette recherche eût été gouvernée aux mains de ceux
qui ont déjà pris le gouvernement de la
Chambre.

Au sujet des institutions qui nous régissent,
il y a lieu de déclarer que jusqu'à
l'heure où elles pourront être révisées, les lois
constitutionnelles seront respectées.

Le Président de la République a dit fierement
et justement que nul en Europe ne doutait
de sa parole.

Qui donc aujourd'hui comme hier oserait
en douter en France. (Applaudissements à
droite.)

S'efforcer de faire croire à l'Europe qu'il y
a en France un parti qui veut la guerre, et de
faire croire à la France qu'on nous menace
à l'extérieur, est une politique qui sera
sévèrement jugée et ne trompera personne.
(Vive approbation à gauche.)

Les gouvernements étrangers le
savent, désire aujourd'hui la paix avec autant
d'énergie qu'elle s'opposait jadis à la guerre à
outrance à laquelle on voulait la pousser.
(Approbation à droite.)

La commission nommée par le Sénat propose
la dissolution à droite.

Le Message de M. le Président de la Répu-
blique, en date du 16 juin, par lequel il
fait connaître au Sénat son intention de dis-
soudre la Chambre des députés, lui demande
l'avis prescrit par l'article 5 de la loi sur les
pouvoirs publics. Le Sénat émet un avis con-
forme à la proposition du Président de la Répu-
blique.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le gouver-
nement demande l'urgence.

M. TOLAINE. — Demandez-le aux chambres
de députés. Il est naturel que l'urgence, il est naturel
que l'urgence soit demandée par un gou-
vernement qui redoute la vérité qui ballonne
ses adversaires et qui est encore tout
meurtri des coups qui lui ont été portés dans
une autre enceinte. (Rires à droite.)

Mais le Sénat doit vouloir que la discussion
soit complète, éclairée. Il faut pour cela au
moins que le rapport soit connu. (Réclama-
tions à droite.)

M. TOLAINE. — Sans cela, c'est la mort sans
phrases.

L'urgence, mise aux voix, est prononcée
par le Sénat.

M. LE PRÉSIDENT. — Il a été déposé, sur le
bureau, une demande de discussion immédiate
signée par vingt membres.

M. ADNET. — Je suis l'un de ceux qui ont
signé une demande pour la discussion immé-
diate; en formant cette demande, les signa-
taires ont comme nécessaire de discuter et de
résoudre une question livrée déjà à tous les
commentaires depuis deux jours : c'est le
motif qui nous a décidés à demander que les
détails fussent abrégés. Nous pensons que,
même si le débat devait être renvoyé à demain,
notre proposition serait encore utile. (Adhé-
sion sur plusieurs bancs.)

En conséquence, nous maintenons notre
proposition.

A gauche : A demain ! à demain !
M. LE PRÉSIDENT. — Je dois, avant tout,
consulter le Sénat sur la proposition de dis-
cussion immédiate. (Interjections. — Bruits
diverses. — A gauche : A demain ! à
demain !)

M. LE PRÉSIDENT. — Les auteurs de la de-
mande entendent-ils le mot immédiat dans
son sens le plus strict, et demandent-ils que
la discussion ait lieu aujourd'hui ?

Voix à droite : Oui ! oui ! — Réclamations à
gauche.

M. JULES FAVRE. — L'urgence a été votée
sous la réserve du renvoi à demain. (Vive ad-
hésion à gauche.)

M. ADNET. — Messieurs, en disant que
j'étais l'un des signataires de la demande de
discussion immédiate, je n'ai donné que mon
sentiment personnel sur le sens de cette de-
mande.

Après avoir consulté mes co-signataires, je
suis autorisé à dire qu'en demandant une dis-
cussion immédiate, ils ont d'avis que cette
discussion peut avoir lieu demain. (Approba-
tion.)

M. LE PRÉSIDENT. — En demandant la dis-
cussion immédiate, les auteurs de la proposi-
tion ont eu pour but d'abréger le délai régle-
mentaire, mais on ne saurait mettre obstacle
pendant à la fixation à demain.

Messieurs, je ne puis soumettre au Sénat la
demande qui a été faite que dans les termes
où elle a été présentée. Toutefois, ils recon-
naissent que cela n'empêche pas la fixation à
demain.

Dans ces conditions, je consulte le Sénat
sur le point de savoir si, par discussion im-
médiate, il entend décider que la discussion
sera affranchie des détails réglementaires, en
restant d'ailleurs fixé à demain. (Adhésion.)

Le Sénat, consulté, décide que la discussion
sera affranchie des détails réglementaires, et
la fixe à jeudi.

La séance est levée à trois heures vingt-cinq
minutes.

Demain 21 juin, à deux heures, séance pu-
blique.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 20 juin 1877.

Il n'est pas probable que le gouverne-
ment use immédiatement de l'autorisation
qui va lui être donnée de dissoudre
la Chambre des députés. Le ministre
de la guerre a vivement insisté auprès
de ses collègues pour qu'on laissât à la
Chambre le temps de voter les crédits
du compte de liquidation. D'autre part,
la Chambre cherche à traîner les choses
en longueur. Vous voyez, en effet, qu'elle
a mis à l'ordre du jour de demain la
vérification de l'élection de M. Mies. On
croit qu'il n'y ait là une tactique pour
prolonger le plus possible la session.

Toutefois, les engagements pris par M.
Gambetta, au sujet du vote des crédits
destinés au compte de liquidation, sont
si formels, qu'on a peine à croire que
la majorité veuille se soustraire au vote.
On croit, en général, que la Chambre
en a jusqu'à la fin de la semaine.

Si la Chambre est dissoute samedi,
les élections, aux termes de la constitu-
tion, devraient avoir lieu vers le 23 sep-
tembre au plus tard, peut-être même
avant, mais cela semble peu probable,
ne fût-ce que par cette raison que la
gauche semble désirer qu'on ne retarde
pas autant les élections, ce qui, pour le
gouvernement est une raison de faire
juste le contraire.

Quant au vote de la Chambre, à l'issue
du débat de l'interpellation il n'a pro-
duit sur l'opinion publique que bien peu
d'impression. On savait d'avance quelle
serait l'issue du débat, il n'y a donc pas
eu de surprise. Toutefois on a remarqué
que les gauches avaient fait une recrue :
Le prince Napoléon. C'est ainsi que mal-
gré la mort récente de M. Adrien, la ma-
jorité a été de 363, chiffre exactement
égal à celui des signataires du manifeste
des gauches; On a remarqué aussi que
les votes négatifs s'étaient élevés à 158,
chiffre le plus considérable qu'ait en-
core atteint la minorité conservatrice.

D'autre part, on constate que parmi les
abstentions se trouvaient MM. Decazes,
de Fourton, Janvier de la Motte père,
Levert, Mathieu Bodet, Pagès, Raoul
Duval et Reille. Les conservateurs au-
raient donc pu réunir 166 voix. La con-
clusion est que si les députés conserva-
teurs parviennent à se faire réélire, il
suffirait que le parti conservateur gagnât
cent sièges pour se trouver en force égale
avec ses adversaires. Or, dans les cercles
conservateurs, on se prétend certain de
ce gain de cent sièges au minimum.
L'événement seul pourra dire si on se
fait de trop grandes illusions.

A ce propos, je puis vous dire que M.
Ondameine a le projet de poser de nou-
veau sa candidature à Avignon, et qu'il
se prétend assuré du succès.

Le discours de M. Léon Renault, à la
séance d'hier, a non pas effrayé, mais
consterné les conservateurs. On avait,
jusqu'au bout, espéré que l'ancien pré-
fet de police ne s'engagerait pas et on
était d'autant plus fondé à le croire que,
comme l'a fait remarquer M. le baron
Dufour, M. Léon Renault avait été, le
17 mai, un des plus chaleureux appro-
bateurs de la conduite du Maréchal. Je
veux m'abstenir de personnalités irri-
tantes, sans quoi, je pourrais vous ra-
conter sur l'ancien préfet de police bien
des anecdotes curieuses, étant donné
l'attitude qu'il a prise hier. On attribue
généralement son initiative à l'influence
de M. Thiers. Je crois savoir que M.
Léon Renault ne posera pas sa candi-
dature comme précédemment dans l'ar-
rondissement de Corbeil, mais dans
l'arrondissement de Pontoise, où il au-
rait la promesse d'être appuyé par les
Comités de toutes les nuances de la ga-
uche.

On remarque, que dans son numéro
d'aujourd'hui, numéro qui est proba-
blement le dernier, le Radical combat
très-énergiquement la pensée de pou-
sser M. Thiers à la candidature de la
République, et met en avant M. Grévy,
comme un acheminement à la suppres-
sion définitive de la présidence de la
République.

Les gauches sont très-partagées sur
la question de savoir s'il convient d'en-
gager les candidats du parti à mettre
dans la circulaire une adhésion à la
candidature présidentielle de M. Thiers.
Une décision dans le sens de l'affirma-
tive serait cependant probable avec cette
réserve que les circulaires contiendraient
en même temps une adhésion à la poli-
tique de M. Gambetta. La lutte, on le
voit, aura du côté des gauches, un franc
caractère d'hostilité contre le M. le
maréchal de Mac-Mahon. Au point de
vue conservateur, on ne saurait le
regretter.

(Autre correspondance)

Paris, 19 juin 1877.

Les journaux allemands sont déjà ar-
rivés à Paris et manifestent leur admi-
ration pour le discours de M. Gambetta.
Les Allemands et tous les compères de
M. de Bismark ne vont pas éprouver moins
d'admiration pour l'ordre du jour motivé,
voilà hier, par la Chambre des députés.
Quel enthousiasme va éclater parmi les
organes de M. de Bismark pour cet ordre
du jour dans lequel les gauches stigman-
tisent la coalition conservatrice, con-
duite par les inspirateurs des mani-
festations cléricales... La majorité républi-
caine et radicale, en rédigeant cet ordre
du jour, ne pouvait rien faire de plus
agréable à M. de Bismark et à ses députés;
ils n'auraient pas rédigé un meilleur
ordre du jour. On va illuminer à
Berlin. Tous les vœux de M. de Bismark
et de ses compères sont pour la réélec-
tion des 363 des gauches, les vrais can-
didats de Bismark.

Le Journal des Débats, ainsi que tous
les autres organes de la majorité répu-
blicaine et radicale, célèbrent, aujour-
d'hui, M. Léon Renault comme le plus
grand orateur de notre époque. Cet an-
cien préfet de police, sous le ministère
du 24 mai courant, après une popularité
de mauvais aloi, s'est fait le porte-queue
de M. Gambetta, se figurant que si les
363 sont réélus, il obtiendra un porte-
feuille. Ce Monsieur, qui nie, aujour-
d'hui, les dangers du radicalisme, écri-
vait, dans son fameux rapport sur les
complots bonapartistes, les lignes sui-
vantes :

« De même que le parti bonapartiste,
le parti révolutionnaire ne cesse d'agir.
L'organisation du parti bonapartiste n'est
pas la seule organisation occulte et redou-
table qui se soit constituée en France.
Le parti de la révolution sociale et
cosmopolite, je vous l'ai déjà dit, je tiens
à vous le répéter, a aussi sa direction,
SES GRADES, SA PROPAGANDE.

« Si j'avais à vous entretenir de ce parti
révolutionnaire à mes yeux, je ferais
mon devoir en éclairant l'assemblée,
sans réserve et en parlant en toute sécu-
rité, comme je viens de le faire devant
vous.

« Je lui montrerais que, si le parti bonapar-
tiste va prendre son mot d'ordre à
Camden-place, le parti révolutionnaire
va prendre le sien à Genève, à Londres,
à Bruxelles... »

En comparant ce langage à celui tenu
hier, par M. Léon Renault, quelle hon-
teuse palinodie ! Il faut bien espérer que